


*Merci de vous munir des pièces justificatives suivantes*

*(originaux + copie) *

- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- Fiche enfant 2024-2025 dûment complétée (disponible en téléchargement sur le site de la ville [www.paray-vieille-poste.fr](http://www.paray-vieille-poste.fr) ou sur le Portail Famille)
- Droit à l'image complété
- Attestation CAF de l'Essonne à jour
- 1 photo d'identité récente de l'enfant
- Carnet de santé de l'enfant + copie des pages de vaccinations
- Justificatif de domicile daté de moins de trois mois : une facture d'électricité, de gaz, d'eau, une quittance de loyer, la taxe d'habitation ou foncière, ...

Pour les personnes hébergées : se rapprocher du service Population

- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 \*
- RIB (si vous souhaitez mettre en place un prélèvement automatique)
- Copie du jugement de divorce (en cas de séparation des parents) + autorisation écrite de scolarisation du parent n'ayant pas la garde
- Certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans un autre établissement (facultatif)

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et un nouveau rendez-vous devra être reprogrammé – Il n'est pas possible de faire de copies en mairie**



Renseignements auprès du service Population – Hôtel de ville  
Place Henri Barbusse - 01 69 38 79 83

\* Si vous ne souhaitez pas communiquer vos revenus, ce document est facultatif.  
Toutefois, en cas de facturation, c'est le tarif maximum qui sera appliqué.

